

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 19
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 30 mars à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 26 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Marc PARISSET

ABSENTS : Clotilde CORRENOZ ; Maurice NICOLUSSI ; Edouard BOS ; Patrick HUSTACHE ; Michel JORCIN

POUVOIRS : Maurice NICOLUSSI et Michel JORCIN à Stéphane GIRARD

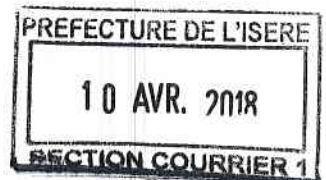
Mr Marc PARISSET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : règlement de l'acompte n°3 au maître d'œuvre de l'opération de construction d'un gîte touristique, Yves DESVERCHERE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la note d'honoraire n°3 de l'architecte Yves DESVERCHERES relatives à la maîtrise d'œuvre de l'opération de construction d'un gîte touristique.

Les prestations ayant été réalisées conformément à la commande, et le montant demandé correspondant à celui prévu au contrat, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au versement de cet acompte pour un montant total de 3 627,00 € HT soit 4 352,40 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de l'acompte précité.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD